

L'opinion du représentant Javogues, né à Montbrison, où il exerçait la profession d'avocat, et non celle d'huissier, comme on le dit dans la *Biographie universelle*, fut probablement d'un grand poids dans la détermination qui fit prendre l'arrêté de création du département de la Loire, création qui réalisait le vœu d'une grande partie des habitants de l'ancien Forez. Mais ce représentant satisfit en même temps, dit-on, ses rancunes particulières, en déniaut à Montbrison le titre de chef-lieu du nouveau département qui semblait lui revenir de droit, et qui fut accordé à une autre localité du même district, la ville de Feurs. Cette ville offrit ainsi l'exemple unique d'un chef-lieu de département qui n'était pas chef-lieu de district.

Nous croyons qu'on a mal interprété les actes de Javogues dans cette affaire. On était alors dans un moment de fièvre où tout ce qui rappelait le peuple romain, type idéal du républicanisme de ce temps-là, était admiré et prôné. Javogues, placé naturellement sous l'influence des traditions locales, crut sans doute faire acte de bon citoyen en reniant à Feurs son ancien rang. D'ailleurs les circonstances justifiaient jusqu'à un certain point cette mesure, comme on va voir. Il anticipa seulement de quelques mois un décret de la Convention qui ordonna de dépouiller toutes les villes rebelles de leurs avantages politiques.

Soit crainte du désordre inséparable d'une révolution, soit préjugé aristocratique bien naturel dans une ville toute féodale, Montbrison n'avait pas partagé l'enthousiasme général qui, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, poussa la France vers un nouvel ordre de choses. Sa population,